

# Conciergerie Mice by DSME

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EN LIGNE ENTRE PROFESSIONNELS

### **ARTICLE 1 - Application des Conditions Générales de Vente**

Les présentes conditions s'appliquent à tous les contrats, présents comme futurs, en vertu desquelles la société DSME, établie 380 rue Clément Ader, 27930 Le Vieil Evreux, RCS Evreux 878 755 644, Code NAF 8230Z, ci-après dénommée « DSME » assure des services BtoB dans le cadre de sa Conciergerie événementielle dénommée « Conciergerie Mice by DSME ».

Par service, il y a lieu d'entendre les prestations listées à l'article 2.

Le cocontractant de DSME est dénommé ci-après « Clients » ou « Client ». Ce dernier est exclusivement un professionnel, entreprise ou association.

Ces Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les services rendus par DSME auprès du Client. Elles sont communiquées à tout Client qui en fait la demande, afin de lui permettre de passer commande. Les présentes Conditions Générales de Vente sont accessibles sur le site [www.dsme.fr](http://www.dsme.fr)

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les présentes Conditions Générales de Vente avant de passer toute commande de services. La validation de toute commande vaut acceptation, sans restriction, ni réserve de ces Conditions Générales de Vente qui prévalent sur tout autre document.

Toute autre condition opposée par le Client sera, à défaut d'acceptation préalable par l'agence DSME, inopposable, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que l'agence DSME ne se prévale pas ponctuellement de l'une des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une des dites conditions.

L'agence DSME se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente après avoir informé au préalable le Client via l'envoi d'un courrier électronique d'information ou par mention sur le site. Les modifications prendront effet un mois après l'envoi d'un courrier électronique d'information ou après la première mise en ligne de ladite information.

### **ARTICLE 2 – Description et Utilisation**

Les services de la Conciergerie Mice by DSME sont accessibles aux Clients organisant leurs événements ou Relations Publiques en interne, sans l'appui extérieur d'une agence professionnelle.

Avant d'utiliser nos services, un Crédit-Temps doit être réservé sous forme d'heures selon 4 formules au choix, dont les caractéristiques sont définies à l'article 3 des présentes.

Les services d'élaboration de concepts créatifs, de mise en place de stratégie et de communication événementielles ne sont pas pris en charge dans le cadre de l'achat d'un Crédit-Temps et ce, de quelque durée qu'il puisse être. Ces prestations particulières doivent faire l'objet d'une demande spécifique du Client à laquelle DSME répondra par une offre personnalisée et un devis sur-mesure.

Par service, il y a lieu d'entendre, sans que la liste ne soit exhaustive :

Recherche de lieu(x) – Recherche de Prestataires – Audiovisuel – Régie – Relances téléphoniques – Phoning – Gestion de listes (participants, hébergement, transport, etc) – Saisie de données – Recherche d'horaires de transport – Petits travaux de secrétariat – Petits travaux de mise en place sur le site de l'événement ou dans les locaux de l'entreprise tels que classement de badges, remplissage de sacs, apposition de la signalétique, pointage de listes, installation de banque d'accueil, présentoirs, salle(s), stand, etc – Encadrement des participants – Gestion des orateurs – Accompagnateur sur le site de l'événement – Régisseur – Personnel d'Accueil.

Dans ce cadre, la mission principale de la Conciergerie Mice by DSME (le Mandataire) est de délivrer ses services et conseils auprès de ses Clients (les Mandants), dans le but de faciliter leur gestion en interne de leurs événements ou relations publiques soit directement, soit par l'intermédiaire de professionnels. Dans ce cas, DSME intervient en tant que simple intermédiaire dans les rapports entre les clients (acheteurs) et les fournisseurs de produits et/ou prestataires de services (les vendeurs). Le vendeur ne devient en aucun cas sous-traitant de DSME. Les devis et factures sont adressés à l'ordre du Client. Le Client réglera

directement les fournisseurs selon les conditions de règlement habituellement pratiquées par ces derniers et mentionnées sur leurs devis et factures.

Le Client peut souhaiter régler les factures du vendeur par l'intermédiaire de DSME qui agira alors au nom et pour le compte du Client en tant que mandataire transparent.

Le Client devra créditer le compte de DSME des sommes et montants réclamés par le vendeur selon les conditions de règlement habituellement pratiquées par ce dernier et mentionnées sur ses devis et factures.

Le fait que le Client paye les factures du vendeur par l'intermédiaire de DSME ne rend en aucun cas DSME responsable du produit ou service délivré par le fournisseur.

Dans le cas où le fournisseur ne pourrait effectuer la prestation de manière strictement conforme à la demande du client, il appartiendra à ce dernier de se faire rembourser directement par le fournisseur.

### **ARTICLE 3 – Les Formules « Crédit-Temps »**

Quatre formules « Crédit-Temps » sont proposées au Client :

#### **3.1 – Formule « Crédit-Temps Simple »**

Cette formule comprend l'achat de 6 heures valables pendant 1 mois, sur la base de 30 jours calendaires décomptés dès notre envoi par email de la facture acquittée valant confirmation.

Le compte horaire est alors actif et le Client peut passer ses demandes par email ou par téléphone selon les modalités énoncées dans l'Article 7.

Aucun service ne sera fourni avant la réception du règlement sur notre compte bancaire.

Cette formule inclut également les services supplémentaires énoncés dans l'article 3.4

#### **3.2 – Formule « Crédit-Temps Medium »**

Cette formule comprend l'achat de 15 heures valables pendant 2 mois, sur la base de 60 jours calendaires décomptés dès notre envoi par email de la facture acquittée valant confirmation. Le compte horaire est alors actif et le client peut passer ses demandes par email ou par téléphone. Aucun service ne sera fourni avant la réception du règlement sur notre compte.

Cette formule inclut également, outre les services listés à l'article 3.4, un rendez-vous présentiel pour la mise en route du dossier, dans les locaux du Client ou autre lieu selon le choix du Client, sans frais de déplacement pour les régions Normandie et Paris-Ile de France. Ce rendez-vous, d'une durée maximale de 2 heures, non décomptées sur le Crédit-Temps acquis s'entend de 9h à 18h, hors dimanche et jours fériés. Au-delà d'une durée de 2 heures, DSME facturera des frais de 79 € HT/heure.

Ce rendez-vous peut également s'entendre à distance en cas d'impossibilité matérielle ou sanitaire à se rencontrer.

#### **3.3 – Formule « Crédit-Temps Essentiel »**

Cette formule comprend l'achat de 30 heures valables pendant 4 mois, sur la base de 120 jours calendaires, décomptés dès notre envoi par email de la facture acquittée valant confirmation. Le compte horaire est alors actif et le client peut passer ses demandes par email ou par téléphone. Aucun service ne sera fourni avant la réception du règlement sur notre compte.

Cette formule inclut également, outre les services listés à l'article 3.4 :

- un rendez-vous présentiel dans les locaux du Client ou autre lieu selon le choix du Client pour la mise en route du dossier ;
- un rendez-vous présentiel dans les locaux du Client ou autre lieu selon le choix du Client pour le débriefing du dossier

Ces rendez-vous d'une durée maximale de 2 heures, non décomptées sur le Crédit-Temps acquis s'entendent de 9h à 18h, hors dimanche et jours fériés.

Au-delà d'une durée de 2 heures, DSME facturera des frais de 79 € HT/heure.

Ces rendez-vous peuvent également s'entendre à distance en cas d'impossibilité matériel ou sanitaire à se rencontrer.

#### **3.4 – Services supplémentaire**

Les formules « Crédit-Temps » listées dans les paragraphes 3.1, 3.2 et 3.3 comprennent également :

- Un décompte au réel du temps passé, envoyé par e-mail chaque semaine
- L'alerte par e-mail de la fin du temps souscrit 30 minutes avant la fin du décompte.

- Le report du temps non utilisé dans la limite des 14 jours calendaires suivants la dernière journée de la formule souscrite

### 3.5 – Formule « Crédit-Temps à la Demande »

Cette formule permet l'achat d'heures à l'unité valable pendant 10 jours calendaires décomptés dès notre envoi par email de la facture acquittée valant confirmation. Le compte horaire est alors actif et le client peut passer ses demandes par email ou par téléphone. Aucun service ne sera fourni avant la réception du règlement sur notre compte.

Un relevé du temps réel passé à traiter la ou les demandes est adressé au Client uniquement à la fin du temps souscrit.

Dans le cas où la ou les heures achetées complètent une des formules « Crédit-Temps » détaillées dans les paragraphes 3.1, 3.2 et 3.3, ces heures s'ajoutent alors à celles déjà souscrites et seront décomptées avec elles, dans les mêmes conditions de validité. Elles bénéficieront également des avantages décrits au paragraphe 3.4.

### **ARTICLE 4 – Étude préalable**

Une étude préalable peut être demandée par le Client afin d'estimer au mieux le Crédit-Temps nécessaire pour traiter son/ses demandes. Ce temps d'étude n'est pas facturé.

Le cahier des charges doit nous parvenir soit par mail à [contact@dsme.fr](mailto:contact@dsme.fr) soit en utilisant le formulaire de contact sur notre site internet [www.dsme.fr](http://www.dsme.fr)

DSME communique au Client une estimation du temps nécessaire au traitement du dossier. Selon la complexité du cahier des charges, le délai de réponse peut aller de quelques heures à 48 heures maximum. Le nombre d'étude de cahier des charges est limité à 1 par semaine. Au-delà de ce quota, des frais de dossier sont susceptibles d'être facturés sur la base de 79 € HT.

En aucun cas l'étude préalable ne se substitue au traitement du cahier des charges soumis.

### **ARTICLE 5 – Détermination du Crédit-Temps : Responsabilité**

Le Client est seul décisionnaire de la souscription de son Crédit-Temps.

Le Client est responsable de l'adéquation entre le temps souscrit et le travail à effectuer.

Si aucune étude préalable telle que définie à l'Article 4 n'a été demandée à DSME par le Client et qu'il s'avère que les demandes ne puissent être respectées en raison d'une sous-estimation du temps souscrit, DSME en informera le client le plus rapidement possible afin de convenir, avec lui, des solutions les plus aptes à respecter le(s) cahier(s) des charges.

Il en va de même si, dans le cas où une étude préalable telle que définie à l'article 4 a été demandée à DSME par le Client et que ce dernier préfère ne pas suivre les recommandations de DSME en les révisant à la baisse.

Le temps consacré à la révision du Crédit-Temps initial sera décompté des heures réservées quelle que soit la Formule achetée. Si aucun accord n'est trouvé, DSME se réserve le droit de suspendre le Crédit-Temps alors acheté. Le Client sera intégralement remboursé, déduction faite du temps consacré à la négociation et au travail déjà effectué sur la demande.

Ce temps sera décompté sur les bases énoncées dans l'Article 9.

### **ARTICLE 6 – Notion d'Urgence**

La Conciergerie Mice by DSME n'a pas pour vocation d'être un service d'urgence pour pallier à d'éventuels soucis organisationnels de dernière minute et ce, quelle que soit la catégorie de formule souscrite.

DSME peut cependant, en cas de sollicitation par téléphone ou email, tenter d'assister le Client au mieux de ses possibilités et du temps qui lui est imparti. Cependant, DSME ne sera alors tenu qu'à une obligation de moyens.

### **ARTICLE 7 – Commandes**

L'achat du Crédit-Temps se fait à l'avance, exclusivement via le formulaire d'achat de notre site marchand sécurisé [www.dsme-congres.com/conciergerie](http://www.dsme-congres.com/conciergerie) sur lequel le Client est dirigé lorsqu'il clique sur le bouton « Je commande » présent sous les descriptifs des différentes formules proposées à la vente sur le site [www.dsme.fr](http://www.dsme.fr)

La création d'un compte personnel n'est pas nécessaire pour passer commande sur notre site marchand.

Les informations, comme celles des numéros de cartes bancaires, sont privées lorsqu'elles sont transmises à notre site marchand.

Une fois le contrat conclu, DSME transmettra au Client, par courrier électronique, une facture acquittée de la commande valant confirmation.

Après la réservation et la confirmation reçue par e-mail, le compte horaire est actif et le Client peut passer ses demandes. Celles-ci peuvent être faites par e-mail ou par téléphone. Dans ce dernier cas, un email récapitulatif sera envoyé au Client pour validation écrite avant toute action de la part de la Conciergerie Mice by DSME.

Aucun service de la Conciergerie Mice by DSME ne sera fourni avant la réservation d'un Crédit-Temps.

La conclusion du contrat ne devient effective qu'après réception de notre confirmation de paiement.

L'utilisation de nos services est exclusive et ne peut donc être cédée à des tiers à la demande du Client, sauf accord contraire. Le temps utilisé est alors déduit du crédit horaire du Client.

## **ARTICLE 8 – Restrictions**

Une fois le compte Crédit-Temps activé, les requêtes transmises à la Conciergerie Mice by DSME doivent respecter les cadres légaux et éthiques.

DSME se réserve le droit de pas donner suite à toute demande de nature illégale ou présentant un caractère contraire à la loi, aux bonnes mœurs et à la probité.

L'accès aux services de la conciergerie MICE by DSME peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays. DSME ne traitera aucune requête en infraction avec la loi en vigueur dans le pays d'exécution.

## **ARTICLE 9 – Décompte du Temps**

Les unités de temps décomptées dépendent du type de services effectués par la Conciergerie Mice by DSME.

### **9.1- Service à distance**

L'unité de temps est le quart d'heure (15 minutes). Tout quart d'heure commencé est dû.

### **9.2- Service présentiel :**

L'unité de temps sur site est de 30 minutes.

Par « sur site », on entend tout lieu réservé directement par le client pour son événement ou Relations Publiques, ou les locaux du Client.

Le temps d'intervention est défini par une indication d'heure de début et d'heure de fin figurant sur une fiche remise au Client pour signature. La première demi-heure est due dès la première minute d'intervention. Les demi-heures suivantes ne sont comptabilisées qu'à partir d'un quart d'heure effectif.

Dans le cas d'un dépassement du temps souscrit, les demi-heures ou quart d'heures supplémentaires sont facturés sur la base du tarif de 25 € HT le quart d'heure au cas où un nouveau Crédit-Temps n'est pas souscrit.

## **ARTICLE 10 – Délai de Confirmation**

L'envoi de la facture acquittée valant confirmation, et donc activation du compte « Crédit-Temps », peut prendre de 1 à 3 jours selon le jour de la commande et le type de règlement choisi. Ainsi, toute commande passée sur notre site marchand [www.dsme-congres.com/conciergerie](http://www.dsme-congres.com/conciergerie) un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé verra sa confirmation décalée au premier ou au deuxième jour ouvrable suivant. Dans le cas d'un règlement par transfert bancaire, un délai supplémentaire peut survenir selon la durée de traitement des établissements bancaires.

Il convient donc que le Client prenne en compte ces délais potentiels avant toute commande.

## **ARTICLE 11 – Prix et Modalités**

Jusqu'au 31 décembre 2020, une réduction de 30% est appliquée sur les prix indiqués sur le site [www.dsme.fr](http://www.dsme.fr). Elle ne s'applique pas aux prix mentionnés dans les articles des présentes. Cette réduction n'a pas d'incidence sur les modalités d'achats.

### **11.1- Prix**

Le paiement de la totalité du prix doit être réalisé lors de la commande. À aucun moment, les sommes versées ne pourront être considérées comme des arrhes ou des acomptes.

Tous nos prix s'entendent HT et n'incluent pas la taxe à la valeur ajoutée (20%) ni les autres impôts ou taxes éventuellement applicables.

Ces prix n'incluent pas les éventuels frais de déplacement à l'exception de ceux mentionnés au paragraphe 3.2 et 3.3 de l'Article 3. Les modalités de ces frais sont décrites à l'Article 12.

Les temps de transport pour les régions Normandie et Paris-Ile de France ne sont pas décomptés du Crédit-Temps souscrit.

### 11.2- Modalités

Chaque commande implique une obligation de paiement, ce qui signifie que la passation de la commande implique un règlement de l'acheteur. Ce dernier s'effectue via notre site marchand sécurisé [www.dsme-congres.com/conciergerie](http://www.dsme-congres.com/conciergerie) comme stipulé dans l'article 7.

Dès réception des fonds sur son compte bancaire, DSME adresse au Client par email une facture acquittée valant confirmation d'activation du compte « Crédit-Temps » selon les modalités décrites à l'article 10. Aucune facture n'est adressée préalablement.

Les règlements peuvent s'effectuer soit :

#### a) Par carte bancaire

Les cartes acceptées sont uniquement les cartes Visa ou Mastercard

Lors de la validation de sa commande sur notre site marchand, le Client est orienté vers la plateforme sécurisée gérée par la société Ingenico France, 28-32 Boulevard de Grenelle, 75015 Paris, France ([www.ingenico.fr](http://www.ingenico.fr))

Il vous sera demandé de transmettre votre numéro de carte bancaire suivant le type de cette dernière, la date d'expiration de celle-ci ainsi que le numéro cryptogramme (généralement numéro à 3 chiffres figurant au verso de la carte bancaire).

Après avoir entré vos données de carte bancaire, vous verrez s'afficher un écran vous demandant de vérifier ces données par un code ou un mot de passe (avec la mention « Verified by VISA » ou « MasterCard SecureCode »). Cela signifie que la banque ou l'organisme émetteur de votre carte vous demande de prouver votre identité, pour s'assurer que personne ne l'a usurpée (en cas de vol ou perte de votre carte, par exemple). Si vous rencontrez des problèmes pendant ce processus de vérification, ou si vous avez des questions, nous vous conseillons de contacter votre banque ou la société émettrice de votre carte.

#### b) Par virement bancaire :

Dans le cas d'un règlement par virement bancaire, le Client a cinq (5) jours ouvrés à compter de la pré-confirmation de commande pour transférer la somme convenue. Un rappel sera envoyé au Client sous 7 jours si la somme n'a toujours pas été reçue sur le compte bancaire de DSME.

La commande pourra être annulée si le Client n'a pas procédé au virement bancaire dans les délais impartis. La facture acquittée valant confirmation définitive sera expédiée une fois la totalité du montant de la commande viré.

DSME se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement. Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à DSME par le Client.

## ARTICLE 12 – Frais de déplacement - Restrictions

### 12.1- Frais de déplacement

Les frais de déplacement sont à la charge du Client à l'exception de ceux se situant dans un rayon de 50 kilomètres autour d'Évreux et à l'exception des déplacements prévus dans les formules « Crédit-Temps Medium » et « Crédit-Temps Essentiel » décrites aux paragraphes 3.2 et 3.3.

Ils feront l'objet d'une facturation spécifique mission par mission.

Les déplacements de DSME peuvent être effectués par tout mode de transport selon le lieu d'intervention souhaité par le Client. Ils seront facturés au réel sur les bases suivantes :

a) Voiture, la base de facturation sera les frais kilométriques selon le barème fiscal en vigueur.

b) Pour tous les autres transports, la base de facturation sera les justificatifs des coûts engagés.

Le temps de transport n'est pas décompté pour les régions Normandie et Paris-Ile de France.

### 12.2- Restrictions

Le non respect du service présentiel sur le lieu d'intervention souhaité par le Client ne pourra faire l'objet d'une remise en cause du contrat dans les cas suivants :

- Les conditions climatiques rendant impossible le déplacement
- L'immobilisation involontaire (accident, panne) du véhicule de transport
- Les cas de force majeure, ou pour d'autres motifs indépendants de sa volonté, tels que grèves, arrêts de courant, mouvements populaires et troubles de l'ordre public, épidémies, décisions administratives ou judiciaires d'intérêt public

Si un des cas visés se produit, les parties devront se consulter pour déterminer les mesures à prendre. Néanmoins, la Conciergerie Mice by DSME s'efforcera, dans ces hypothèses, de rechercher des solutions propres à surmonter les difficultés survenues, et de tenir informé le Client au fur et à mesure.

### **ARTICLE 13 – Durée du Contrat**

Le contrat s'applique uniquement dans la limite du « Crédit-Temps » souscrit selon les conditions visées à l'article 3.

Le contrat n'est pas tacitement renouvelé une fois le temps de service épuisé.

Si le client souhaite renouveler ou prolonger son Crédit-Temps, il doit racheter des heures via l'une des formules mentionnées à l'article 3 selon les prix et modalités décrits à l'article 11.

### **ARTICLE 14 – Rétractation**

Les contrats entre professionnels conclus à distance par internet n'entrant pas dans le champ d'application des contrats conclus hors établissement, les dispositions de l'article L. 221-3 du code de la consommation à l'égard des professionnels ne peuvent s'appliquer.

### **Article 15 – Résiliation**

15.1- Les parties auront la possibilité de résilier de plein droit le Contrat au cas où l'autre partie ne respecterait pas ses obligations contractuelles, 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la partie défaillante, visant la violation, et restée sans effet.

15.2- DSME peut annuler ou suspendre les services de sa Conciergerie Mice à sa seule initiative, sans mise en demeure préalable, dès lors que le Client enfreint une ou plusieurs des présentes conditions générales de vente ou utilise de manière abusive ou frauduleuse le temps souscrit, ou adopte un comportement préjudiciable aux intérêts de DSME telle la falsification des informations transmises à DSME ou à ses Partenaires.

Dans ce cas, DSME se réserve la possibilité de rembourser ou non au Client prorata temporis le montant du crédit-temps non utilisé. Aucune indemnité ne peut lui être demandée.

15.3- En cas de résiliation par le Client de son Crédit-Temps avant son achèvement et ce, sans manquement de la Conciergerie Mice by DSME, le paiement de la formule « Crédit-Temps » commandée par le Client reste acquise.

15.4- En cas de résiliation par le Client des services commandés auprès de prestataires par l'intermédiaire de la Conciergerie Mice by DSME, seules les conditions des fournisseurs s'appliquent.

### **Article 16 – Réclamations**

Les réclamations concernant les services proposés par la Conciergerie Mice by DSME doivent être communiquées immédiatement par écrit dans les 7 jours. DSME s'engage à remédier aux éventuels manquements sous 48h.

Dans le cas où les réclamations concernent les services de tiers, le Client en informe la Conciergerie Mice by DSME par écrit dans les 7 jours afin qu'elle les répercute aux prestataires concernés. Cependant, le Client et la société tierce doivent ensuite parvenir à un accord par eux-mêmes, DSME ne pouvant se substituer au Client.

Ceci ne s'applique pas aux modifications apportées par le client à l'insu de DSME.

### **Article 17 – Non sollicitation du Personnel**

Le client s'interdit, sauf autorisation préalable de DSME, d'employer de manière directe ou indirecte tout salarié qui lui aurait été proposée par DSME ou ses partenaires.

En cas de non-respect de l'une de ces obligations, le client serait tenu de payer à DSME, à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire de 1500 euros HT.

### **Article 18 – Données Personnelles**

Les parties seront parfois amenées à déterminer conjointement les finalités et les moyens d'un traitement de données personnelles régi par le RGPD (règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil

du 27 avril 2016) et la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les parties seront alors les responsables conjoints du traitement des données personnelles, au sens de l'article 26 du RGPD.

Elles en définiront les caractéristiques (finalité et moyens), la durée ainsi que la ou les catégories des personnes concernées par une convention spécifique, conforme au RGPD, qui s'appliquera en toute circonstance, nonobstant toute éventuelle stipulation contraire.

### **Article 19 – Confidentialité**

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, la Conciergerie Mice by DSME s'engage à :

- ne pas dupliquer, ni communiquer, les informations et documents confiés par le Client
- n'exploiter les informations éventuellement collectées que pendant le temps nécessaire au traitement de la mission en conformité avec le RGPD
- mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder le secret le plus absolu sur les informations et documents auxquels la Conciergerie Mice by DSME aurait eu accès
- supprimer les informations une fois la mission terminée

### **Article 20 – Propriété Intellectuelle**

Les sites internet [www.dsme.fr](http://www.dsme.fr) et [www.dsme-congres.com/conciergerie](http://www.dsme-congres.com/conciergerie) sont la propriété de la Société DSME. Ils sont protégés par les lois et traités internationaux en matière de droits d'auteurs. Tous les droits relatifs à ces sites et au concept appartiennent à la Société DSME.

Les textes, les créations littéraires, et artistiques, graphiques (y compris les photographies) et audiovisuelles, les développements informatiques, les développements HTML et autres œuvres de l'esprit et, plus généralement, toutes créations susceptibles d'être protégées par le droit de la propriété intellectuelle comme les images, les logos, la mise en forme, la charte graphique, la structure, l'ergonomie, les codes couleurs, les typographie, les éléments graphiques de base, l'organisation graphique des écrans, la mise en page, les fonds de page, l'identité visuelle du Site, appartiennent à DSME et sont régulièrement exploités par cette dernière, sans aucune limitation.

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte directement ou indirectement à la DSME, à ses droits ou aux sites.

### **Article 21 – Litiges**

Les parties s'efforceront de résoudre leur(s) différend(s) à l'amiable, dans un bon esprit de coopération. Faute d'accord, le Tribunal de Commerce d'Évreux sera seul compétent.

Évreux, Septembre 2020